



MINISTÈRE  
DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge de l'énergie  
et du numérique*

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES RESSOURCES HUMAINES  
.....

# CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE REDACTEURS

## **SECONDE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ**

Des réponses à une série de quatre questions portant sur le domaine  
« Comptabilité et finances publiques » .

**Jeudi 9 août 2018**

**(Durée : 2 heures – coefficient 2)**

Le sujet comporte 1 page (page de garde incluse).

**Aucun autre document n'est autorisé.**

### **Important :**

- Tous documents personnels ou appareils électroniques sont interdits.
- Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la copie d'examen. Toute mention d'identité, de signature, d'initiale ou de paraphe sur toute autre partie de la copie entraînera l'annulation de votre épreuve.
- L'utilisation d'une autre couleur pour souligner est considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Les feuilles de brouillon ne sont pas prises en compte.
- Tous les candidats doivent remettre une copie, même blanche. Dans cette hypothèse, ils signent leur copie en indiquant "copie blanche".

### **SUJET :**

- 1) Le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable. Vous présenterez la signification du principe, ses raisons d'être, et ses exceptions. (5 points)
- 2) Les principes budgétaires. Vous développerez votre réponse en présentant chacun des principes, sa signification, puis les aménagements, dérogations ou exceptions qui lui sont apportés. (8 points)
- 3) Quelles sont les différentes phases de l'adoption du budget de la Polynésie française ? (3 points)
- 4) Présentez la structure du budget de la Polynésie française. (4 points)